

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DU REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CLAIR (du 23 janvier au 13 novembre 2005)

Le Comité de gestion du Regroupement des propriétaires du lac Clair s'est réuni à onze reprises. Le dossier majeur a été celui du développement domiciliaire en deuxième ligne. Plusieurs rencontres et entretiens téléphoniques ont eu lieu avec le Président de la Société et plusieurs courriels lui ont été transmis. Les réactions de la Société ont été acheminées à l'ensemble des propriétaires le 5 juin et le 28 septembre 2005.

Le Comité de gestion du Regroupement des propriétaires du lac Clair a également travaillé sur les dossiers suivants :

- Commentaires de la firme Exxep Environnement sur l'avis professionnel émis par la firme SNC Lavalin (document déposé lors de l'assemblée générale du 23 janvier 2005) concernant le rapport « Gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant du lac Clair : évaluation de la capacité de support. »
- Présentation d'un document à Conservation de la Nature afin d'acquérir les terrains en deuxième ligne.
- Mise en place du site internet de l'Association des propriétaires du lac Clair.
- Définition des mandats du Comité sur l'environnement et la qualité de vie ainsi que du Comité sur l'infrastructure et la sécurité (voir définition des mandats et rapports des comités dans le site internet).
- Projet d'incorporation de l'Association des propriétaires du lac Clair.
- Lettre à l'ensemble des propriétaires le 20 juin 2005 en réponse à la documentation transmise par la Société aux propriétaires concernant le développement futur du lac.
- Discussion avec le ministère de l'Environnement concernant les doubles fosses.
- Rencontre d'un groupe de propriétaires avec la municipalité de St-Alban et lettre transmise au maire pour obtenir une subvention à l'instar de Ste-Christine.
- Courriels et lettre à la Société pour lui demander de faire respecter les règlements relatifs aux roulottes.

- Inclusion de l'information sur la pêche au lac Clair dans le site internet de l'Association des propriétaires.
- Rappel à la Société des préoccupations concernant le barrage à l'entrée du lac.
- Collaboration avec le Comité d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) concernant la caractérisation des eaux du lac et la préparation d'une carte bathymétrique du lac.